



Succession erreur

Par maite

bonjour

suite au décès de ma mere decembre 2020

la succession n a pas ete signe car il y a des erreur du notaire

les liquidités on été attribue en totalité a l epoux 99000 euros

ma mère entant propriétaire seule avant mariage son deuxième époux a opter pour l usufruit et a obtenu un quart en pleine propriété alors qu ils ne pouvait pas obtenir les deux

aujourd hui comment peut on faire rectifier les erreurs le notaire ne veut rien savoir son 2eme époux étant décéder peut on demander a refaire la totalité de la succession avec un autre notaire

merci

Par Isadore

Bonjour,

Merci de ne pas multiplier les discussions sur le même sujet et de tout regrouper.